

Liberté Égalité Fraternité

DÉCISION N°2023 - 44

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE

« ALTERNATIVES AU TRAITEMENT PAR VINDESINE ET PRIORISATION

DES PATIENTS DANS UN CONTEXTE DE PENURIE D'ELDISINE® »

X

Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut, Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises, Vu la saisine de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) en date du

Vu l'Avis d'expert en date du 8 décembre « Alternatives au traitement par vindésine et priorisation des patients dans un contexte de pénurie d'Eldisine® »,

DECIDE:

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et règlementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise, avis d'experts, ci-jointe intitulée « mesures de prévention et de gestion de la toxicité rénale induite par le méthotrexate haute-dose » est adoptée.

Article 2

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Article 3

L'Avis d'experts est

Fait le 8 décembre 2023

SIGNÉ

Pr. Norbert IFRAH Président

N° SIRET: 187 512 777 000 33

Code APE: 8412 Z